

PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
DU 25 NOVEMBRE 2015 (RECONVOCATION)

Sont présents au titre de l'administration :

- M. Christopher MILES
- Mme Claire CHERIE
- M. Serge CALLIGARIS
- M. Antoine AUSTRUIT
- Mme Isabelle GADREY
- M. Sébastien CLAUSENER
- Mme Anne-Claire RICHARD

Sont présents au titre des représentants du personnel :

Au titre de la CGT-Culture :

- Mme Valérie RENAULT
- Mme Sophie MEREAU
- M. Vincent KRIER
- M. Christophe UNGER (suppléant)
- M. Nicolas MONQUAUT (suppléant)
- Mme Dominique FOURNIER (suppléante)

Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Michèle DUCRET
- Mme Cécilia RAPINE
- Mme Anne-Claire ROCTON (suppléante)

Au titre de SUD-Culture solidaires :

Aucun élu présent.

Au titre de la FSU :

Aucun élu présent.

Au titre de la liste commune CFTC-UNSA :

- Jean-Luc SARROLA

Ordre du jour

1. Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :
 - Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
 - Adjoints administratifs (*pour avis*) ;
 - Secrétaires administratifs (*pour avis*).

M. Christopher MILES rappelle que lors du comité ministériel du 10 novembre 2015, un vote unanime défavorable des représentants du personnel est intervenu sur les projets d'arrêtés d'application du décret du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP pour les corps des inspecteurs généraux des affaires culturelles, des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs. Lorsqu'un projet recueille un vote défavorable unanime, ce projet doit faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours.

M. Christopher MILES propose de désigner un secrétaire adjoint de séance. Le secrétaire adjoint de la séance du 3 novembre était un représentant de la CFDT-Culture et celui du 10 novembre un représentant de la FSU. Le secrétaire adjoint de la présente séance doit donc être désigné parmi les membres de la liste commune UNSA-CFTC.

M. Jean-Luc SARROLA (liste commune UNSA/CFTC) est désigné secrétaire adjoint de séance.

M. Christopher MILES rappelle que le point unique inscrit à l'ordre du jour du comité est le suivant :

« Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- Adjoints administratifs (*pour avis*) ;
- Secrétaires administratifs (*pour avis*). »

Trois projets d'arrêté sont soumis à l'approbation des membres présents. Le rapporteur est M. AUSTRUIT et les experts désignés par les organisations syndicales sont M. CHAPELLON et M. GIBON. Les trois projets d'arrêté et les documents d'accompagnement ont déjà été adressés aux membres du CTM en vue du CT du 10 novembre 2015. Ces projets sont en cours d'examen au guichet unique, et ce dernier a déjà officiellement donné son accord.

Conformément aux engagements pris lors du CTM du 3 novembre, le comité s'est réuni les 4 et 10 novembre pour examiner les textes. M. Christopher MILES demande si les membres souhaitent formuler des remarques ou se voir préciser certains points.

M. Christophe UNGER (CGT-Culture) indique qu'il ne reviendra pas sur les critiques formulées à l'encontre de ce dispositif. Il insiste sur la nécessité du dégel du point d'indice et l'intégration des primes dans le traitement principal. Ces deux mesures favorables aux agents, sont revendiquées par l'ensemble des organisations syndicales et rappelées dans PPCR. Tout en convenant de la complexité et du manque de lisibilité des régimes indemnitaires, il fait part de ses inquiétudes sur les difficultés de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, qui justifie l'instauration d'une circulaire.

M. Christopher MILES rappelle que l'administration s'était effectivement engagée lors de la dernière réunion à prévenir tout traitement d'iniquité et d'hétérogénéité dans la mise en œuvre du RIFSEEP grâce à une circulaire. Par ailleurs, il constate avec satisfaction que la question du PPCR soit évoquée par M. Christophe UNGER. À l'exception de quelques points, ce dispositif comprend des éléments sur la possible revalorisation du point d'indice et l'intégration partielles des primes.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) déplore la multiplicité des CTM organisés sur le sujet, et réaffirme l'opposition de la CFDT. Le vote favorable de la CFDT sur le RIFSEEP des ICCEAAC en juillet dernier était uniquement motivé par la nécessité de régler de manière urgente le cas des ICCEAAC. Suite aux CTM bimensuels des 3 et 10 novembre, Mme Cécilia RAPINE se demande s'il convient de regretter ce vote, dans la mesure où le système privilégie l'individu au détriment du collectif. Elle déplore l'ambiguïté du RIFSEEP sur les objectifs indemnitaires. Le vote CFDT en faveur du PPCR s'explique par la revalorisation du point d'indice, qui constitue, selon elle, le seul sujet susceptible de recueillir l'approbation de tous les agents.

Mme Cécilia RAPINE regrette que les modifications régulières du régime indemnitaire au gré des gouvernements favorisent systématiquement les agents de catégorie A au détriment des autres agents.

M. Christopher MILES demande à Mme Claire CHERIE si des éléments d'information sur le guichet unique sont disponibles.

Mme Claire CHERIE concède que depuis le début, la mise en place du RIFSEEP pour le corps des ICCEAAC a rencontré des difficultés. Elle remarque néanmoins que l'administration a fait son possible pour optimiser la situation. Les ICCEAAC pourront se réjouir de la mise en place de ce dispositif qui abolit toutes les inégalités présentes dans l'ancien dispositif. Elle remarque également que les ICCEAAC ont accusé un retard en raison de leur refus du système de la PFR, qui était porteuse de solutions. Le retard a été rattrapé dans la mesure du possible, de sorte que les ICCEAAC bénéficieront début 2016 d'un régime indemnitaire plus favorable par rapport à la situation actuelle. Les effets positifs du RIFSEEP ne seront pas immédiatement visibles, mais l'administration s'engage à fournir des éléments fin 2016.

M. Jean-Luc SARROLA (CFTC-UNSA) souhaite connaître l'instance de décision et la méthode d'attribution des groupes d'agents intégrés au RIFSEEP, et s'enquiert des moyens de recours en cas d'erreur d'attribution des catégories.

Mme Claire CHERIE rappelle que ce sujet a été abordé lors de la dernière séance, au cours de laquelle M. SARROLA n'était peut-être pas présent.

M. Jean-Luc SARROLA (CFTC-UNSA) signale que certains agents ont reçu des appels du DAT leur signifiant leur affectation dans tel ou tel groupe, sans considération des fonctions des agents concernés.

Mme Claire CHERIE s'engage à se rapprocher du DAT et indique qu'un agent peut demander à changer de groupe s'il considère avoir été affecté par erreur.

M. Jean-Luc SARROLA (CFTC-UNSA) demande comment les agents peuvent prendre connaissance de leur groupe d'affectation.

Mme Claire CHERIE indique qu'une nouvelle fiche de poste sera rédigée pour chaque agent afin de régulariser leur situation actuelle, ce qui donnera lieu à de nombreux ajustements.

M. Christopher MILES fait état de l'absence de commission de recours, qui s'explique par l'intégration des agents à situation constante et la stabilisation de leur situation indemnitaire.

Il ne s'agit pas dans cette réforme d'un reclassement ou d'une revalorisation du système indemnitaire des agents.

M. Jean-Luc SARROLA revient sur la situation évoquée précédemment concernant le DAT.

M. Christopher MILES ne souhaite pas se prononcer sans s'être auparavant rapproché du DAT. Il indique néanmoins que certaines décisions de ses services ont pu être prises sur la base d'un objectif antérieur de revalorisation de la situation indemnitaire des agents. Le cas échéant, ces décisions seront examinées au cas par cas.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) indique que selon les informations fournies par le secrétaire général du ministère lors de la dernière séance sur la rétroactivité, la rétroactivité de l'année 2016 pour les ICCEAAC ne sera pas mise en œuvre au mois de janvier, ce qui est source d'inquiétude.

M. Christopher MILES affirme que l'administration tiendra son engagement, transmis au guichet unique, de paiement rétroactif du mois de décembre.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) s'étonne de la date annoncée par M. Christopher MILES, puisque celle annoncée lors de la CAP pour le corps des conservateurs est 2017. L'ensemble des agents ne serait donc pas concerné en 2016. À l'exception de la discussion sur le point d'indice, la CFDT Culture ne se joindra pas au RIFSEEP.

M. Christophe UNGER (CGT-Culture) souhaite connaître l'état d'avancement de la circulaire et son calendrier de diffusion aux syndicats. Les discussions sur le régime indemnitaire dans les CAP témoignent du manque flagrant d'informations sur le passage au RIFSEEP des corps du ministère de la Culture.

M. Antoine AUSTRUIT fait part de la difficulté de prendre un engagement de calendrier pour la finalisation de la circulaire. Le guichet unique devra d'abord valider les modalités proposées, à un niveau de détail poussé. Cet arbitrage constituera la trame pour la rédaction des règles de gestion conformes au RIFSEEP pour les corps administratifs, qui seront harmonisées avec les bureaux de gestion. Une ébauche de la circulaire devrait être disponible début 2016.

En début d'année 2016, l'administration prévoit de présenter un calendrier prévisionnel des échanges qui auront lieu en 2016 concernant l'intégration des corps ministériels au RIFSEEP. Ce chantier se révèle considérable, d'autant plus que les corps ministériels ne sont pas encadrés par la DGAFP (à l'inverse des corps administratifs). Ce processus impliquera des échanges nourris avec la DGAFP et des risques supplémentaires que certains points du projet fassent l'objet d'un rejet.

M. Christopher MILES soumet au vote l'arrêté relatif aux inspecteurs généraux des affaires culturelles :

VOTE SUR LE PROJET D'ARRETE :

Vote contre : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ;

Vote pour : /

Abstention : /

Absents : /

Le secrétaire général soumet au vote l'arrêté relatif aux adjoints administratifs :

VOTE SUR LE PROJET D'ARRETE :

Vote contre : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ;

Vote pour : /

Abstention : /

Absents : /

Le secrétaire général soumet au vote l'arrêté relatif aux secrétaires administratifs :

VOTE SUR LE PROJET D'ARRETE :

Vote contre : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ;

Vote pour : /

Abstention : /

Absents : /

Il remercie les participants et clôt la séance.

Anne-Claire RICHARD	Christopher MILES	Jean-Luc SARROLA
Secrétaire de la séance	Présidente de la séance	Secrétaire adjoint de la séance